

PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique : Lundi 10 janvier 2022

Président : M. Nicolas VUILLEMIN

Présents : MM. Michel NAGEOTTE – Thierry CORROYER – Thierry NAPPEY

1- SENIORS

La commission prend connaissance de la liste des rencontres non jouées le 8 et 9 janvier :

National 3

Grandvillars / Sochaux Montbeliard FC 2 Valdahon Vercel / Pontarlier CA Fixé au 29/01 A fixer

2- JEUNES

2.1 - COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

La commission prend note des noms des 2 équipes encore en lice pour les 1/16èmes de finale de la Coupe Gambardella : Auxerre AJ – Dijon ASPTT

Le tirage au sort est prévu ce jeudi 13 janvier (les rencontres auront lieu le dimanche 30 janvier 2022).

3– FUTSAL

MASCULINS

3.1 - COMPETITION R2 FUTSAL

La commission prend connaissance de la liste des équipes communiquée par les Districts pour participer à la Phase Printemps de R2 Futsal :

Côte d'Or : Neuilly Crimolois Sennecey – Grésilles FC **Saône et Loire :** Maconnais UF 2 – Montceau Futsal Club

Yonne : Migennes – Paron FC

DTB: Besançon Académie 2 – Belfort SR **Haute Saône**: Héricourt SG 2 – Hérisport Futsal

Elle établit les groupes comme suit sous réserve des procédures en cours.

Groupe A: Migennes - Paron FC - Maconnais UF 2 - Montceau Futsal Club - Grésilles FC

Groupe B: Héricourt SG 2 – Hérisport Futsal – Besançon Académie 2 – Belfort SR – Neuilly Crimolois

Sennecey

Concernant le groupe A, au vu des déplacements conséquents, la commission laisse la possibilité aux clubs de disputer les rencontres le week-end. Les clubs ayant un créneau sur le week-end, doivent le communiquer à la Ligue.

Il est demandé aux clubs de confirmer leur pré-engagement via Footclubs (vérifier le gymnase enregistré et indiquer le jour et horaire de pratique) <u>avant le vendredi 14 janvier (12h00).</u>

3.2 - COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

La commission prend connaissance de la liste des 29 équipes engagées en Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal.

Voici le calendrier :

- Journée du 24 au 28/01/2022
- Journée 2 du 07 au 11/2022
- Journée 3 du 28/03 au 01/04/2022
- 1/8ème de finale du 18 au 22/04/2022
- 1/4 de finale du 02 au 06/05/2022
- 1/2 finale du 16 au 20/05/2022
- Finale du 13 au 17/06/2022

Elle constitue 8 groupes sous réserve des dossiers en cours

Groupe A : Joigny US – FC Dijon Clenay – F5 Dijon Métropole 4 – Grésilles FC

Groupe B: Dijon Métropole 1 - Maconnais UF - Le Creusot Futsal Club - Montceau Futsal Club

Groupe C : Baumes les Dames – Sporting Besançon 1 – F5 Dijon Métropole 3 – Montfaucon Morre Gennes **Groupe D :** Besançon Académie 1 – Dijon Métropole 2 – Neuilly Crimolois Sennecey – Sporting Besançon 3

Groupe E : Lure SC – Galactik FC – Offemont

Groupe F: Montbeliard Belfort – Belfortaine ASM – ASFC Belfort – Besançon Académie 2

Groupe G: Héricourt 1 – Belfort SR – Sporting Besançon 2

Groupe H : Franchevelle – Lure JS – Héricourt 2

Depuis Footclubs, les clubs doivent vérifier ou fournir le nom du gymnase, indiquer le jour et l'horaire de pratique (dans la partie desiderata) <u>avant le vendredi 14 janvier (12h00)</u>.

Concernant les groupes avec 3 équipes, il y a un exempt à chaque journée.

A noter que dans le calendrier, le lundi est saisi par défaut si le club n'a pas indiqué de jour de pratique, il sera corrigé en fonction des éléments communiqués par ces derniers.

Durée des matches : 2X25 minutes avec arrêt chrono dans les deux dernières minutes de chaque mi-temps

A l'issue des 3 journées, les 2 premiers de chaque groupe sont qualifiés pour participer aux 1/8ème de finale.

3.3 - COUPE NATIONALE FUTSAL

La commission homologue les résultats de la Finale Régionale sous réserve des dossiers en cours. Elle prend note du nom des 4 équipes qualifiées pour les 1/32èmes de finale de la Coupe Nationale Futsal : Besançon Académie Futsal – FC Dijon Clenay – Montbeliard Belfort – Héricourt.

Le tirage au sort aura lieu ce jeudi 13 janvier (les rencontres auront lieu le samedi 5 février 2022).

Le Vice-Président,

Michel Nageotte

Le Président,

Nicolas Vuillemin

Les décisions portant sur la coupe de France sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.2 du Règlement de la Coupe de France.

Les décisions portant sur la coupe de France Féminine sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe de France Féminine.

Les décisions portant sur la coupe de Gambardella Crédit Agricole sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel de la LBFCF dans un délai de deux jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F. et de l'article 11.3 du Règlement de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les autres décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football